

**Motu proprio du Souverain Pontife**

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES NE DOIVENT PAS ÊTRE  
FONDÉES SANS QUE LE SIÈGE APOSTOLIQUE SOIT CONSULTÉ.

— o —

PIE X, PAPE

*Motu proprio*

La bienfaisante Providence de Dieu, subvenant aux besoins de l'Eglise d'une façon opportune et suivant les circonstances, est mise en lumière certes par beaucoup de faits, mais tout spécialement par celui-ci, qu'aux anciens ordres religieux, dispersés et abattus par les bouleversements des affaires publiques, de nouvelles institutions sont venues se superposer, qui, en maintenant la profession de la vie religieuse, satisfont sous des formes multiples aux nécessités croissantes du peuple chrétien. On voit clairement que Nous parlons ici de ces associations de personnes de l'un ou de l'autre sexe, distinctes par leur titre propre et par leur costume, et qui sont seulement astreintes à l'observation des vœux simples, ou qui même ne sont soumises à aucun lien de ce genre. Leurs membres, bien que vivant séparés dans plusieurs maisons, obéissent tous cependant aux mêmes règles, et ont un seul chef suprême. Ils se proposent de parvenir eux-mêmes à toute la perfection de la vertu, et de se consacrer dans l'intérêt du prochain à différentes œuvres de piété ou de miséricorde.

Assurément il faut espérer que jamais ne feront défaut des associations de ce genre, qui rendent tant de services à l'Eglise et à la société civile elle-même. Et il Nous plaît de reconnaître aujourd'hui que, jusqu'à cette heure, elles se sont multipliées de telle sorte qu'elles semblent n'avoir laissé de côté aucune des formes nécessaires de la charité chrétienne. Cependant, la faiblesse de la nature humaine est telle que la multiplicité même de semblables associations amènerait fatalement un jour quelque trouble dans la discipline sacrée et une certaine confusion, si un gouvernement régulier ne leur était pas donné. Aussi, pour écarter ce danger, le Siège Apostolique a-t-il déjà édicté plusieurs ordonnances. Il a pris soin notamment d'empêcher que fût fondée une nouvelle congrégation, là où celles